



MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

1900, Montée de la Réserve
Notre-Dame-de-la-Merci, QC J0T 2A0

1 800 230-8293
Tél. 819 424-2113
info@mun-ndm.ca
www.mun-ndm.ca

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Règlement numéro 220-3

Avis public est par les présents donné :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté le règlement 220-3 portant sur la gestion des contrats
2. Qu'une copie de ce règlement soit présentement déposée au bureau de la soussignée ainsi que sur le site internet où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau
3. Que le règlement peut être consulté au bureau de la directrice générale par intérim à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Merci, 1900 montée de la Réserve, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité
4. Que ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 12 mars 2025.

Martine Bélanger

Directrice générale / greffière-trésorière



AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Règlement numéro 220-3

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site internet de la Municipalité ainsi que sur la plateforme Voilà (infolettre), le 12 mars 2025, entre 9 et 16 heures sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mars 2025.



Martine Bélanger,
directrice générale & greffière-trésorière